

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024

Informations déclarant

Nom Prénom MARTY LAURENCE
Adresse email laurence.marty@manatour.fr

Informations entreprise/UES

Structure Unité Economique et Sociale (UES)
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale MANATOUR
Siren 493359673
Code NAF 79.90Z - Autres services de réservation et activités
connexes
Adresse FERME DE PINOT RUE ROGER BETEILLE 31700
BLAGNAC
Nom UES UES MANATOUR MANASCOPIA
Nombre d'entreprises composant l'UES 2

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés 2024
Date de fin de la période de référence 31/12/2024
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs 102

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 0.6
Population envers laquelle l'écart est favorable Femmes
Nombre de points obtenus 39

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	5.4
Résultat final en nombre équivalent de salariés	1.7
Population envers laquelle l'écart est favorable	Femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	15
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus à l'indicateur	35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	0
Nombre de points obtenus	0

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	4
Sexe des salariés sur-représentés	Femmes
Nombre de points obtenus	10

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	84
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	84

Publication des résultats obtenus

Date de publication	18/02/2025
Site Internet de publication	https://www.manatour.fr/

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

Suivre plus attentivement les rémunérations moyennes par CSP afin de respecter l'égalité F/H sur les écarts de rémunération

Objectif Indicateur retour de congé maternité

Nécessité d'augmenter les salariées de retour de congé maternité lorsque des augmentations ont été réalisées dans l'UES sur des CSP équivalentes

Date de publication des objectifs

18/02/2025